

# FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
Avocats  
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3700  
C. P. 242  
Montréal (Québec) H4Z 1E9  
Canada

T +1 514 397 7400  
+1 800 361 6266  
F +1 514 397 7600  
fasken.com

Le 8 mars 2021  
N° de dossier : 115805.00214/16931

**Pierre-Olivier Charlebois**  
Direct +1 514 397 5291  
pcharlebois@fasken.com

## PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour les périodes du 1er janvier au 31 décembre 2019 et du 1er janvier au 31 décembre 2020, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1er janvier 2021 et du 1er janvier 2022**  
**Dossier : R-4122-2020, Phase 3B**

---

Chère consœur,

La FCEI a pris connaissance des réponses de Gazifère à sa demande de renseignements déposée le 4 mars dernier. Après analyse de celles-ci, la FCEI estime que certaines réponses sont incomplètes et nécessitent des compléments de la part de Gazifère. Ainsi, la FCEI demande respectueusement à la Régie de l'énergie (« **Régie** ») d'ordonner à Gazifère de compléter ses réponses aux questions suivantes.

### Question 3.4

La question 3.4 porte sur la hausse des salaires en ventes et communication entre la prévision 2020 et la cause 2021. La FCEI demande à Gazifère de ventiler les raisons de la hausse et d'expliquer pourquoi le chevauchement de postes en 2020 n'est pas évoqué comme facteur réduisant les coûts en 2021. Gazifère répond à la première partie de la question en référant à une réponse à une question de la Régie. Par contre, elle ne donne aucune réponse à la deuxième partie de la question, soit fournir une explication concernant la raison pour laquelle un chevauchement de postes de trois mois en 2020 invoqué comme cause d'une hausse des salaires en 2020 ne résulte pas en une baisse de coût correspondante en 2021.



# FASKEN

## Question 3.14

La question 3.14 porte sur la hausse des salaires au service à la clientèle entre le réel 2019 et la prévision 2020. La FCEI demande à Gazifère d'expliquer pourquoi le poste vacant en 2020, qui sert à justifier la hausse des salaires entre 2020 et 2021, n'engendre pas parallèlement une baisse des salaires entre 2019 et 2020. Gazifère répond que « ce poste ou d'autres postes peuvent avoir été vacants en 2019 à un moment ou à un autre », mais ne fournit pas l'information spécifique demandée. Elle mentionne qu'elle ne « possède pas les informations requises dans la forme recherchée par l'intervenant » et réfère à la réponse 3.13 à une question sur l'historique des postes vacants en termes d'ETC où elle mentionne ne pas effectuer d'analyse détaillée des postes laissés vacants.

Avec égard, la FCEI soumet que la question 3.14, contrairement à la question 3.13, ne vise pas à répertorier toutes les vacances de poste pour tous les postes sur plusieurs années, mais plutôt un poste spécifique sur une seule année. Bien qu'elle ne fasse pas de suivi systématique des vacances de poste, il ne semble faire aucun doute qu'une vacance de poste laisse des traces comptables relativement simples à retracer, surtout dans une organisation de la taille de Gazifère où la seule mémoire des employés, incluant la personne concernée, devrait suffire à établir les faits. De plus, dans la mesure où Gazifère invoque cette vacance de poste pour justifier un écart entre le prévu 2020 et le réel 2021, la FCEI voit mal comment Gazifère pourrait invoquer d'autres facteurs tels que ceux mentionnés à la réponse 3.17, pour justifier de ne pas faire mention de cette vacance dans l'explication des écarts entre 2019 et 2020.

En somme, la FCEI demande à la Régie d'ordonner à Gazifère de déployer les ressources nécessaires pour retracer l'information sur l'état de ce poste (vacance ou non) en 2019 et de fournir les explications qui s'ensuivront comme demandé à la question 3.14.

## Question 3.23

La question 3.23 porte sur la hausse des salaires au service informatique entre le réel 2019 et la prévision 2020. Tout comme pour la question 3.14, la FCEI demande à Gazifère d'expliquer pourquoi le poste vacant en 2020 qui sert à expliquer la hausse des salaires entre 2020 et 2021 n'engendre pas parallèlement une baisse des salaires entre 2019 et 2020. Pour les mêmes raisons, la FCEI demande à la Régie d'ordonner à Gazifère de déployer les ressources nécessaires pour retracer l'information sur l'état de ce poste (vacance ou non) en 2019 et de fournir les explications qui s'ensuivront comme demandé à la question 3.23.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



Pierre-Olivier Charlebois

PC/d

